

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 4 décembre 2018, à 19h05, à la salle municipale, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Pierre Pepin, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2018-12-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2018
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

4.1 Avis motion et présentation du projet de règlement fixant taux taxes - conditions de perception 2019

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Nomination responsables 2019
- 5.3 Fermeture du bureau - Période des fêtes
- 5.4 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2019
- 5.5 Séance extraordinaire – Adoption budget 2019
- 5.6 Salaires, allocations et avantages 2019
- 5.7 Adoption d'une politique relative au harcèlement psychologique ou sexuel au travail
- 5.8 Entretien immeuble 1155, rue Principale – Services d'entretien d'édifice Drummond LTÉE
- 5.9 Entente avec la Fabrique Paroisse Ste-Famille - Autorisation signature

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 Autorisation achat porte de garage

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

- 9.1 Résolution d'adoption du projet de règlement sur le plan d'urbanisme no 296-2018
- 9.2 Résolution d'adoption du projet de règlement de zonage no 297-2018
- 9.3 Résolution d'adoption du projet de règlement de lotissement no 298-2018
- 9.4 Résolution d'adoption du projet de règlement de construction no 299-2018

- 9.5 Résolution d'adoption du projet de règlement relatif aux permis et certificats no 300-2018
9.6 Résolution d'adoption du projet de règlement sur le PIIA no 301-2018
9.7 Résolution d'adoption du projet de règlement sur les restrictions à la délivrance de permis et certificats en raison de contraintes no 302-2018
9.8 Résolution pour organiser une assemblée publique par la secrétaire trésorière
9.9 Demande de ferme Guylvie inc. à la CPTAQ pour les lots 5 018 660 et 5 018 661

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

- 10.1 Entretien de la patinoire – Saison 2018-2019
10.2 Demande d'aide financière Jeudis en chansons 2019
10.3 Aide financière au Fest-hiver 2019
10.4 Paiement – Aide financière – Journal le Bonaventurain 2019
10.5 Dons à différents organismes
10.6 Publicité feuillet paroissial 2019 - comité B.G.P.
10.7 Approbation des prévisions budgétaires 2018 - OMH
10.8 Don au comité d'entraide – la Guignolée 2019

11. VARIA

12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-12-02 **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2018**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 6 novembre 2018.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

4.1 AVIS MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT TAUX TAXES - CONDITIONS DE PERCEPTION 2019

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Guy Lavoie, maire, qu'à une prochaine séance extraordinaire, le règlement numéro 295/2018 décrétant le règlement fixant taux taxes - conditions de perception 2019 sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 295/2018* règlement fixant le taux taxes - conditions de perception 2019 est présenté par Guy Lavoie, maire. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

5. ADMINISTRATION

2018-12-03

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

AFFAIRES VISA DESJARDINS	164.02 \$
BANQUE SCOTIA	1 084.88 \$
BEAUDIN DIANE	984.23 \$
BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS	574.88 \$
BELL CANADA	492.41 \$
BUREAU EN GROS	72.29 \$
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	14 963.65 \$
CARL LABONTÉ	41 727.50 \$
CENTRE RÉCRÉATIF SAINT-GUILLAUME	18.57 \$
CLAUDE JOYAL INC.	1 169.78 \$
CLUB OPTIMISTE ST-BONAVENTURE	1 500.00 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL CANADA LTD	2 152.60 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES	1 478.56 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
ÉNERGIES SONIC INC	1 537.55 \$
ENVIRO5	725.49 \$
EQUIPEMENT SANITAIRE DRUMMOND	110.51 \$
EQUIPEMENTS RAYDAN	48.06 \$
FELICIEN CARDIN	1 000.00 \$
GWENDAL BROSEAU	21.85 \$
HYDRO QUEBEC	6 450.26 \$
INFO PAGE	191.55 \$
KODOO MOBILE	40.77 \$
LA CAPITALE	3 705.12 \$
LA COOP AGRILAIT	237.00 \$
LABONTE MARIO	119.30 \$
LES ENTREPRISES CLEMENT FORCIER INC	804.83 \$
LES PÉTROLES HUBERT GOUIN ET FILS	642.70 \$
LUCIEN LAMPRON	880.00 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	4 692.70 \$
MARTECH SIGNALISATION INC	66.12 \$
MEGABURO	42.17 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	1 141.73 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	2 483.80 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-GERMAIN DE GRANTHAM	1 446.74 \$
PETITE CAISSE	5.00 \$
POMP - MAXIME ALIE	33.62 \$
POMP - STEPHAN LAVOIE	151.57 \$
R.G.M.R. DU BAS ST-FRANCOIS	1 855.33 \$
ROBERT BIANCA	405.02 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	1 980.18 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	680.64 \$
SERVICES MATREC INC	2 072.70 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	677.20 \$
SONIC CO-OP CARTE	387.57 \$
SYLVIE BEAUREGARD	84.75 \$
THEROUX RAYMOND	626.57 \$
UN À UN ARCHITECTES	1 521.98 \$
WILLIAM LABRECQUE	1 500.00 \$
SALAIRE NOVEMBRE	14 618.28 \$

➤ que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

2018-12-04 **5.2 NOMINATION RESPONSABLES 2019**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que les responsables des divers postes, départements et dossiers municipaux pour l'année 2019 soient les suivants:

PRO-MAIRE :	Keven Trinque
ASSAINISSEMENT DES EAUX :	Guy Lavoie
BIBLIOTHÈQUE :	René Belhumeur, rep. Réseau Biblio Gisèle Corbin, coordonnatrice
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :	Guy Lavoie, Gabriel Cheeney
COMMUNICATIONS :	Keven Trinque
DÉCHETS :	Raymond Paulhus
DÉVELOPPEMENT LOCAL : (C.O.L.O.C.)	Keven Trinque, Pierre Pépin Pierre Pepin
ENVIRONNEMENT/EMBELLIS.	Gabriel Cheeney
FORÊT DRUMMOND :	Gabriel Cheeney Keven Trinque
INCENDIE :	Gilles Forcier
LOISIRS :	Gilles Forcier Keven Trinque Pierre Pepin
MOUCHES NOIRES :	Guy Lavoie
SÉCURITÉ CIVILE : / répondant S.I.U.C.Q.	Guy Lavoie, coordonnateur Sylvain Bellerose Gilles Forcier
<u>TRANSPORTS</u>	
VOIRIE GÉNÉRALE :	Raymond Paulhus Gabriel Cheeney
ENTRETIEN HIVER :	Raymond Paulhus Gabriel Cheeney
TRANSPORT ADAPTÉ :	Raymond Paulhus
FAMILLE ET AINÉS / : R.Q.F. (Responsable des questions familiales et des aînés)	Sera nommé au besoin
SCOLAIRE :	Gabriel Cheeney Raymond Paulhus Guy Lavoie
RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES (art.3.1, règl. 220/2007)	
Sections incendie:	Directeur SSI, Sylvain Bellerose
Tous les postes, supervision :	Directrice générale par intérim, Jessy Grenier

ADOPTÉE

2018-12-05 **5.3 FERMETURE DU BUREAU - PÉRIODE DES FÊTES**

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

ADOPTÉE

2018-12-06 **5.4 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2019**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- que la tenue des séances du Conseil municipal en 2019 soit établie selon le calendrier suivant :
 - ✓ Mardi 15 janvier 2019
 - ✓ Mardi 5 février 2019
 - ✓ Mardi 5 mars 2019
 - ✓ Mardi 2 avril 2019
 - ✓ Mardi 7 mai 2019
 - ✓ Mardi 4 juin 2019
 - ✓ Mardi 2 juillet 2019
 - ✓ Mardi 13 août 2019
 - ✓ Mardi 3 septembre 2019
 - ✓ Mardi 1er octobre 2019
 - ✓ Mardi 5 novembre 2019
 - ✓ Mardi 3 décembre 2019

- que les séances pour 2019 se déroulent à 19h00 à la salle municipale;
- que toute modification à ce calendrier fasse l'objet d'un avis public.

ADOPTÉE

2018-12-07 **5.5 SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2019**

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- de tenir la séance extraordinaire portant exclusivement sur l'adoption du budget 2019 et du plan triennal d'immobilisations, le jeudi 20 décembre 2018 à 18h30, à la salle municipale.

ADOPTÉE

2018-12-08 **5.6 SALAIRES, ALLOCATIONS ET AVANTAGES 2019**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que les rémunérations et allocations des Membres du Conseil ainsi que toutes les rémunérations prévues de tous les employés seront indexées de 2.2 % à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette indexation correspond au taux le plus récent disponible de l'indice des prix à la consommation du Canada, soit celui du mois d'octobre.

ADOPTÉE

2018-12-09 **5.7 ADOPTION D'UNE POLITIQUE RELATIVE AU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure doit à compter du 1^{er} janvier 2019, adopter une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure, désire mettre en place la présente politique, ayant pour but de :

- Maintenir un climat de travail exempt de harcèlement psychologique ou sexuel propre à protéger l'intégrité physique et psychologique des employés de la municipalité ainsi que la sauvegarde de leur dignité, le tout en conformité avec la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1);
- Contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu, pour prévenir les comportements de harcèlement psychologique ou sexuel;
- Fournir le support nécessaire aux personnes victimes de harcèlement, en établissant des mécanismes d'aide et de recours en matière de harcèlement psychologique ou sexuel;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter une politique relative au harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de faire signer chaque employé municipal qui auront pris connaissance de celle-ci.

ADOPTÉE

2018-12-10 **5.8 ENTRETIEN IMMEUBLE 1155, RUE PRINCIPALE – SERVICES D'ENTRETIEN D'ÉDIFICE DRUMMOND LTÉE**

Considérant la réception de la soumission de Services d'entretien d'édifices Drummond Ltée au coût de 594 \$/ mois, soit une augmentation d'environ 1.5% par rapport à l'an dernier, afin d'effectuer l'entretien des locaux municipaux et de la Caisse Desjardins situé au 1155, rue principale;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement:

- que la soumission de Services d'entretien d'édifices Drummond Ltée pour l'entretien des locaux municipaux et de la Caisse Desjardins soit retenue pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2018-12-11 **5.9 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE PAROISSE STE-FAMILLE-AUTORISATION SIGNATURE**

Considérant que la municipalité désire aller de l'avant dans les démarches d'acquisition de l'église pour en faire une salle multifonctionnelle et réaménager la bibliothèque dans la salle adjacente.

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu unanimement :

- d'autoriser monsieur Guy Lavoie, maire et madame Jessy Grenier directrice générale par intérim, à signer tous documents ou entente avec la Fabrique Paroisse Ste-Famille pour et au nom de la municipalité de Saint-Bonaventure en lien avec l'acquisition de l'église.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-12

6.1 ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir aux citoyens fréquentant le territoire de la MRC de Drummond des services en sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités ne disposent pas des équipements ou ne sont pas en mesure d'offrir actuellement le service de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est approprié de favoriser l'entraide entre les municipalités pour offrir un service d'urgence en milieu isolé adéquat sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de mettre en place ce service d'entraide, d'en établir le mode de fonctionnement ainsi que les frais reliés à l'utilisation des ressources et équipements mis à la disposition du sauvetage d'urgence en milieu isolé à l'intérieur du territoire des municipalités desservies par la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant, seules les municipalités de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Cyrille-de-Wendover possèdent les équipements et le personnel formé pour effectuer du sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code Municipal du Québec, L.R.Q., c.C-27.1* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser Guy Lavoie, maire, et Jessy Grenier directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Bonaventure à signer l'ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI).

ADOPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2018-12-13

7.1 AUTORISATION ACHAT PORTE DE GARAGE

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat d'une porte de garage pour l'ajout du bas-côté au garage municipal au coût de 2 434.25 \$ taxes incluses, tel que proposé dans la soumission de Portes de Garage Hi-Tech.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

2018-12-14 **9.1 RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO 296-2018**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure a adopté le règlement intitulé «Plan d'urbanisme » no 90/90 le 5 février 1990 et qu'il y a lieu de le réviser;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que les municipalités de son territoire ont 24 mois pour ajuster leurs règlements d'urbanisme pour les rendre conformes aux nouvelles orientations de la MRC;

ATTENDU que le présent règlement fait partie d'une révision quinquennale de son Plan d'urbanisme et du remplacement des règlements de Zonage et de Lotissement en vertu des articles 110.1.3 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le projet de règlement no 296-2018 intitulé « RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME » dont copie du dit projet est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-12-15 **9.2 RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 297-2018**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure a adopté le « Règlement de zonage » no 91/90 le 5 février 1990 et qu'il y a lieu de le réviser;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que les municipalités de son territoire ont 24 mois pour ajuster leurs règlements d'urbanisme pour les rendre conformes aux nouvelles orientations de la MRC;

ATTENDU que le présent règlement fait partie d'une révision quinquennale de son Plan d'urbanisme et du remplacement des règlement de Zonage et de Lotissement en vertu des articles 110.1.3 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le projet de règlement no 297-2018 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE » dont copie du dit projet est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-12-16 **9.3 RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 298-2018**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure a adopté le « Règlement de lotissement » no 92/90 le 5 février 1990 et qu'il y a lieu de de le réviser;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que les municipalités de son territoire ont 24 mois pour ajuster leurs règlements d'urbanisme pour les rendre conformes aux nouvelles orientations de la MRC;

ATTENDU que le présent règlement fait partie d'une révision quinquennale de son Plan d'urbanisme et du remplacement des règlement de Zonage et de Lotissement en vertu des articles 110.1.3 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le projet de règlement no 298-2018 intitulé « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » dont copie du dit projet est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-12-17 **9.4 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 299-2018**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure a adopté le « Règlement de construction » no 93/90 le 5 février 1990 et qu'il y a lieu de le réviser;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que les municipalités de son territoire ont 24 mois pour ajuster leurs règlements d'urbanisme pour les rendre conformes aux nouvelles orientations de la MRC;

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le projet de règlement no 299-2018 intitulé « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION » dont copie du dit projet est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-12-18 **9.5 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NO 300-2018**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure a adopté le «Règlement administratif» no 94/90 le 5 février 1990 et qu'il y a lieu de le réviser;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que les municipalités de son territoire ont 24 mois pour ajuster leurs règlements d'urbanisme pour les rendre conformes aux nouvelles orientations de la MRC;

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le projet de règlement no 300-2018 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS » dont copie du dit projet est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-12-19 **9.6 RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PIA NO 301-2018**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure désire apporter une attention particulière aux bâtiments patrimoniaux concentrés dans le village;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que les municipalités de son territoire ont 24 mois pour ajuster leurs règlements d'urbanisme pour les rendre conformes aux nouvelles orientations de la MRC;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le projet de règlement no 301-2018 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE » dont copie du dit projet est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-12-20 **9.7 RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET CERTIFICATS EN RAISON DE CONTRAINTES NO 302-2018**

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure doit adopter des dispositions pour permettre à certaines conditions d'assouplir les interdictions en zone exposée aux mouvements de terrain;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017 et que les municipalités de son territoire ont 24 mois pour ajuster leurs règlements d'urbanisme pour les rendre conformes aux nouvelles orientations de la MRC;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le projet de règlement no 302-2018 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET CERTIFICATS EN RAISON DE CERTAINES CONTRAINTES » dont copie du dit projet est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-12-21 **9.8 RÉOLUTION POUR ORGANISER UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE PAR LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**

ATTENDU que le conseil a adopté les projets de règlement no 296-2018 à 302-2018 et qu'il doit tenir une assemblée publique de consultation sur leur contenu;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- Il est résolu que le conseil délègue à la secrétaire -trésorière l'organisation de la tenue d'une assemblée publique de consultation présidée par monsieur le maire, pour que lesdits projets soient expliqués et que les personnes intéressées soient entendues.

ADOPTÉE

2018-12-22 **9.9 DEMANDE DE FERME GUYLVIE INC. À LA CPTAQ POUR LES LOTS 5 018 660 et 5 018 661**

Considérant que la demande est à fin d'aliénation/ lotissement à la CPTAQ;

Considérant que Ferme Guylvie Inc. a comme projet d'acquérir de Ferme des Ancêtres inc, les lots 5 018 660 et 5018 661.

Considérant que les lots en question ont une superficie totale de 18.24 hectares;

Considérant que l'usage sur ce lot est la grande culture;

Considérant que le projet est conforme au Règlement de zonage #91/90 de la municipalité de Saint-Bonaventure;

Considérant que le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Drummond;

Considérant que le projet permettrait à la Ferme Guylvie inc. d'utiliser les parcelles de terres pour l'épandage et pour les cultures;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que le Conseil de la Municipalité de St-Bonaventure appuie la demande de Ferme Guylvie inc. à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les lots 5 018 660 et 5 018 661.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2018-12-23 **10.1 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – SAISON 2018-2019**

Considérant que deux (2) offres de services ont été reçues pour l'entretien des deux glaces de la patinoire pour la saison 2018-2019;

Considérant que l'offre la moins dispendieuse est celle des 3 partenaires suivant :

- William Labrecque
- Sébastien Labrecque
- Jean-Christophe Labrecque

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- de confier l'entretien des deux patinoires, de l'anneau de glace et de la glissade à William Labrecque, Sébastien Labrecque, Jean-Christophe Labrecque;
- pour un montant de 4 500 \$ pour la saison 2018-2019, ce montant comprend le sentier de glace pour le Fest-hiver si la température le permet;
- que les versements soient répartis comme suit :
 - 1 500 \$ le 20 décembre 2018
 - 1 500 \$ le 20 janvier 2019
 - 1 500 \$ le 20 février 2019

ADOPTÉE

2018-12-24 **10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE JEUDIS EN CHANSONS 2019**

Considérant que les spectacles gratuits en plein air des Jeudis en Chansons sont populaires auprès de la population de Saint-Bonaventure;

Considérant que la SSJBCQ a annoncé son nouveau programme d'assistance financière pour les Jeudis en Chansons 2019;

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- que la municipalité de Saint-Bonaventure fasse une demande d'assistance financière de 1 000 \$ auprès de la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour la tenue d'un spectacle dans le cadre des Jeudis en Chansons à l'été 2019 dont le budget prévu est évalué à 1 650 \$;
- qu'un souper hot-dog soit offert par les membres du conseil avant le spectacle;
- qu'une dépense de 650 \$ soit autorisée pour la tenue des Jeudis en Chansons 2019;
- que madame Gisèle Denoncourt et monsieur Jaclyn Joyal, coordonnateur de loisirs, soient nommés responsables de l'événement et soient autorisés à faire la demande d'assistance financière auprès de la SSJB Centre-du-Québec pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-25 **10.3 AIDE FINANCIÈRE AU FEST-HIVER 2019**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de verser un montant de 500 \$ au COLOC de St-Bonaventure à titre d'aide financière pour la tenue du Fest-Hiver 2019 qui aura lieu le 25 et 26 janvier 2019.

ADOPTÉE

2018-12-26 **10.4 PAIEMENT – AIDE FINANCIÈRE – JOURNAL LE BONAVENTURAIN 2019**

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- que l'aide financière soit versée à l'organisme COLOC de St-Bonaventure pour le journal Bonaventurain 2019:

- 750\$ en février 2019
- 750\$ en juillet 2019

ADOPTÉE

2018-12-27 **10.5 DONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- de verser les sommes suivantes à titre de dons pour l'année 2018 :
 - 50 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques.
 - 100 \$ à l'ARLPHCQ (Association régionale de loisir pour les personnes handicapées)

ADOPTÉE

2018-12-28 **10.6 PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL 2019 - COMITÉ B.G.P.**

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement:

- de verser la somme de 75 \$ au Comité B.G.P. pour une publicité simple dans le feuillet paroissial pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2018-12-29 **10.7 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - OMH**

Considérant la demande de la Société d'habitation du Québec qui a été reçue en novembre 2018, afin d'approuver le budget 2018 de l'O.M.H. de Drummondville;

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Drummondville qui présentent des revenus de 27 021 \$ et des dépenses de 82 691 \$ pour un déficit de 55 670 \$, la contribution de la Municipalité de Saint-Bonaventure s'élevant à 5 567 \$;
- de s'engager à assumer la quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE

2018-12-30 **10.8 DON AU COMITÉ D'ENTRAIDE – LA GUIGNOLÉE 2019**

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 500 \$ à la Guignolée (Comité d'entraide) afin de confectionner les paniers de Noël aux familles démunies.

ADOPTÉE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens présents et ce, de 19h 54 à 20h08.

2018-12-31 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20h08.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim